Vous organisez un évènement public sur le territoire ?

Les communes, la communauté de communes et l'office de tourisme intercommunal unissent leurs forces pour vous aider à faire connaître cet évènement le plus largement possible. Cette page vous explique comment faire.

## Quels types d'évènement pour l'agenda?

L'agenda accueille les évènements ouverts au public (gratuits comme payants) se déroulant dans l'une des 47 communes du territoire. Quelques exemples (non exhaustifs) : concert, exposition, marché alimentaire, randonnée, festival, loto, concours de carte, vide-grenier, bourse, carnaval, assemblée générale d'une association, vogue, théâtre, spectacle, salon, stage, conférence, don de sang...

En plus de ces évènements majoritairement organisés par des associations, l'agenda en accueille d'autres gérés par des organismes publics : conseil municipal et communautaire, permanence, passage des déchèterie et ressourcerie mobile, ludotour, réunion d'information publique...

#### L'agenda n'est pas destiné à diffuser les activités régulières des associations.

Un annuaire inter-communal est mis à disposition des associations, afin qu'elles puissent faire connaître leur(s) activité(s) aux habitants du territoire.

L'agenda n'est pas destiné à diffuser des offres à caractère commercial d'entreprises.

## Avant de proposer votre évènement, pensez à...

Deux petits conseils avant de vous lancer dans la saisie de votre évènement.

#### 1) Vérifiez qu'il n'existe pas déjà

Afin d'éviter tout doublon d'évènement et les désagréments d'informations discordantes, il vous est demandé avant toute saisie de vérifier que votre évènement n'existe pas déjà dans l'agenda.

Pour faire cette vérification, un clic sur l'agenda des 47 communes du territoire. Grâce aux filtres à votre disposition, vous pourrez faire une recherche par commune et / ou par date.

Consulter l'agenda des 47 communes

#### 2) Préparez votre annonce en amont

Votre évènement n'existe pas déjà dans l'agenda ? Avant de le saisir directement dans le formulaire, surtout pour vos premières saisies, il est fortement conseillé de préparer tranquillement votre annonce en amont.

Depuis des semaines vous travaillez à fond sur la préparation de votre évènement. La logistique est quasi bouclée, vous avez une belle affiche, ce serait dommage d'aller trop vite sur les dernières marches de la promotion de votre évènement...

A minima votre préparation porte sur :

- Une "belle" image qui symbolise votre évènement et donne envie d'y participer.
  - Une image au format .png / .jpg / .jpeg, dont la largueur minimum est de 1200 pixels.
  - Sans image votre proposition ne sera pas diffusée sur l'agenda.
- Un descriptif court (255 caractères max.) pour une accroche attrayante de votre évènement.

03/12/2025 22:19 1/3

• Un descriptif détaillé pour donner des infos utiles et surtout envie de venir. Si la nature de votre évènement est évidente pour vous, elle ne l'est pas forcément pour votre futur public.

#### Validation de votre évènement

Après avoir saisi et enregistré votre évènement dans le formulaire, celui-ci part en validation. Il est relu pour s'assurer que :

- L'évènement corresponde à un type d'évènement diffusé par l'agenda.
- · Sa portée soit pertinente.
- Les informations saisies respectent les préconisations du formulaire.
- Des "coquilles" ne restent pas dans les textes (orthographe, grammaire).
- Une image de bonne qualité soit présente.
  En cas d'absence l'évènement ne pourra être validé.

La validation est conjointement assurée par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et l'office de tourisme intercommunal, dans les meilleurs délais possibles.

Petit conseil : plus tôt vous pouvez proposer votre évènement, mieux c'est.

#### Diffusion de votre évènement

Après validation, votre évènement est diffusé sur le site internet de :

- · La commune\* où l'évènement se déroule.
- Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.
- L'office de tourisme intercommunal, si sa portée est à minima locale.
- Et d'autres sites partenaires potentiels, selon leurs centres d'intérêt.

Votre évènement peut être éventuellement diffusés sur les réseaux sociaux de l'office de tourisme intercommunal, de la communauté de communes et des communes.

Il peut être aussi diffusé sur la borne interactive de l'office de tourisme, par sa newletter "les temps forts du week-end" (+ de 1000 contacts), ainsi que sur ses "éditions à la demande" des animations sur le territoire.

Enfin les titres de presse locale : le Dauphiné Libéré, le Mémorial de l'Isère et l'Echo des passions, l'utilisent pour alimenter leurs rubriques agenda respectives.

# En une seule saisie, votre évènement peut bénéficier d'une large diffusion sur le territoire !

\* actuellement (décembre 2025) les communes de Châtelus, Malleval-en-Vercors, Presles, Quincieu, Saint-Marcellin, Saint-Quentin-sur-Isère et Vinay n'utilisent pas l'agenda inter-communal.

03/12/2025 22:19 2/3

# Modification de votre évènement

Votre évènement est validé et diffusé sur l'agenda inter-communal, et vous avez une modification à apporter ! Ne vous compliquez pas la vie en saisissant un nouveau formulaire.

Prenez contact avec l'office de tourisme intercommunal.

Téléphone: 04 76 385 385

Courriel: tourisme@saintmarcellin-vercors-isere.fr

Formulaire de contact

Horaires d'ouverture

# Proposer mon évènement

03/12/2025 22:19 3/3